

Au Conseil fédéral in corpore

- Madame la Présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga
- Madame la Conseillère fédérale Viola Amherd
- Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset
- Monsieur le Conseiller fédéral Ignazio Cassis
- Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
- Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer
- Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin

Berne, le 17 avril 2020 sgv-HUB

« Pandémie Covid-19 »: l'usam exige l'ouverture des PME du commerce de détail

Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux,

L'Union suisse des arts et métiers usam a pris connaissance des plans de "sortie" présentés le 16 avril par le Conseil fédéral. Si la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse se félicite de l'ouverture du marché, adaptée à la situation épidémiologique, les décisions concernant le commerce de détail sont pour elle inacceptables.

Tout comme le Conseil fédéral, l'usam compte également sur un retour progressif à la normale. Cette opération par étapes doit se dérouler en fonction des indicateurs de la politique sanitaire. Or ces indicateurs évoluent de façon très satisfaisante. Au 16 avril, la moyenne du taux d'infection sur trois jours était de 1,5 % par jour et la durée s'écoulant avant le doublement du nombre de cas était de 49,3 jours. Ces indicateurs permettent une large ouverture de l'économie et de la vie en société. Le Conseil fédéral semble également partager cet avis, sinon il ne permettrait pas l'ouverture d'établissements fournissant des services personnels impliquant un contact physique.

La décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral est un véritable camouflet pour les petits détaillants. Par-dessus tout, l'inégalité de traitement flagrante au sein même du commerce de détail – les petits commerces restant fermés alors que les grossistes sont autorisés à vendre toute la gamme – suscite l'incompréhension de notre part et de celle des PME membres de l'usam. La déception et la consternation des PME du commerce de détail sont palpables.

Ces PME, précisément, ont montré, au moyen des plans sectoriels qu'elles ont élaborés, comment elles peuvent mettre en œuvre correctement la réouverture dans le respect de la politique sanitaire. Elles attachent une grande importance à la santé de leurs employés et de leur clientèle. De plus, le fait que certains points de vente au détail, à savoir les grands distributeurs Migros et Coop, sont restés ouverts au cours du mois dernier a déjà démontré qu'il est possible de mettre en œuvre des conceptions adéquates dans le commerce de détail.

Mais l'ouverture de la grande distribution prouve aussi autre chose : les petits commerces de détail ont déjà été largement discriminés pendant la phase de fermeture jusqu'au 26 avril. Le Conseil fédéral a certes interdit aux grands distributeurs de vendre des biens non vitaux. Mais il n'a jamais fait appliquer sa propre directive. La Conférence des directeurs cantonaux de l'économie a même dû demander au Conseil fédéral d'exercer un contrôle plus strict sur les grands distributeurs. La secrétaire d'État Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch a estimé que l'inégalité de traitement était une vétille.

Par la décision de lever les restrictions sur la gamme de produits qu'il a prise hier, le Conseil fédéral a officialisé la discrimination à l'encontre des PME du commerce de détail, de leurs employés et de leur clientèle. Ce traitement préférentiel accordé par l'État aux grands distributeurs et la discrimination flagrante à l'encontre des PME sont tout sauf nécessaires en termes de politique de santé ; ce sont au contraire des actes parfaitement arbitraires. L'Union suisse des arts et métiers usam réproouve fermement cette discrimination et invite instamment le Conseil fédéral à revenir sans délai sur sa décision. À partir du 26 avril, les PME du commerce de détail doivent également être autorisées à ouvrir leurs établissements, en conformité naturellement avec les exigences de la politique sanitaire et leurs propres plans sectoriels.

Nous soulignons donc que la décision du Conseil fédéral échappe à toute logique. Lors de la conférence de presse de vendredi, il a été dit que la conception de protection sanitaire de la branche professionnelle des coiffeurs justifiait que ceux-ci reprennent leurs activités. Lorsqu'on a demandé au Conseil fédéral pourquoi les autres branches qui avaient défini un plan sectoriel ne pouvaient pas faire de même, la réponse a été que leurs conceptions n'étaient pas pertinentes. Cela dépasse l'entendement. Il est également contradictoire que le Conseil fédéral interdise le tourisme dit "d'achat" et en renforce la réglementation, mais qu'il ne soit pas prêt à autoriser une alternative en Suisse même.

Il est par ailleurs regrettable que l'ouverture de la conférence de presse se fasse avec l'annonce de la réduction des redevances de Serafe. De toute évidence, cela n'a absolument rien à voir avec la crise du corona ; il s'agit plutôt de l'exécution d'un arrêt du Tribunal fédéral administratif, qui a été prononcé bien avant les mesures sanitaires et qui, soit dit en passant, a été rendu contre la volonté du Conseil fédéral, suite à un recours d'une PME concernée. Ouvrir une conférence de presse sur la crise de Corona avec cette annonce est tout à fait déplacé et cynique.

Si le Conseil fédéral entend conserver sa crédibilité, il se doit de prendre des décisions logiques et d'en rendre compte à la population de manière pertinente. Depuis votre décision, nous sommes en pleine ébullition et les PME membres de notre organisation en sont stupéfaites et choquées. En ces jours où devraient prévaloir l'entraide et la solidarité, alors même que la Chaîne du Bonheur collecte des fonds, les PME s'attendent à une solidarité authentique qu'elles sont prêtes à soutenir efficacement malgré leur situation extrêmement difficile. Nous attendons avec impatience votre prise de position et nous sommes prêts à en débattre.

Veuillez agréer, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations les meilleures.

Union suisse des arts et métiers usam



Jean-François Rime
Président usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur usam